

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSAINISSEMENT DES FINANCES CANTONALES

Objectif atteint pour la démarche DEFI 2006

La démarche DEFI, lancée dans l'administration vaudoise pour contribuer à l'assainissement des finances cantonales, a atteint son objectif pour 2006. Elle aboutit à l'adoption par le Conseil d'Etat de 300 mesures comprenant des simplifications des processus administratifs, des réductions de prestations, des économies et des augmentations de revenus non fiscaux, réduisant ensemble de 60 millions le déficit structurel de l'Etat. Un objectif identique est assigné à la démarche DEFI pour 2007.

Le Conseil d'Etat a lancé la démarche DEFI en novembre 2004, demandant aux chefs de service et aux cadres de l'administration d'y participer activement en présentant "sans tabou" des propositions d'assainissement. Sous le mot d'ordre "Faire moins avec moins", le Conseil d'Etat mettait l'accent sur sa volonté de réduire les dépenses et le volume de travail de l'administration, aussi bien dans la production de ses prestations que dans ses processus internes. L'objectif de réduction du déficit structurel de l'Etat a été fixé à 60 millions pour 2006 et 60 millions pour 2007.

Plus de 500 mesures ont été proposées par les chefs de service. L'objectif pour 2006 est atteint par l'addition des effets financiers de 300 d'entre elles. Elles sont d'ampleurs très variables ; certaines permettent d'économiser plusieurs millions, d'autres ne rapportent que quelques milliers de francs. La plupart relèvent des compétences des services, des départements ou du Conseil d'Etat. Seules 20 de ces 300 mesures, pour un montant total inférieur à cinq millions, supposent une modification législative et devront être soumises au Grand Conseil.

La part la plus substantielle de l'assainissement obtenu à l'enseigne de DEFI 2006 provient d'économies au sens ordinaire du terme, et d'augmentations de ressources non fiscales, provenant d'adaptation d'émoluments et de facturation de prestations qui

étaient jusqu'ici délivrées gratuitement. La plupart des mesures touchant aux prestations, aux structures et aux processus administratifs nécessitent en effet un temps d'analyse ou de mise en oeuvre plus long et sont de ce fait attendues en 2006 (premier semestre) en vue du budget 2007 et au-delà.

Le Conseil d'Etat constate que la suppression ou la réduction de standards ou de prestations se heurte à de fortes résistances. Toutefois, il est persuadé que l'assainissement des finances passe par leur réexamen et c'est sur cet axe qu'il porte l'accent pour la suite de la démarche DEFI.

Les mesures DEFI 2006 seront intégrées dans le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2006. Leur effet s'ajoutera à celui des autres mesures mises en oeuvre pour maîtriser ses charges (compression des enveloppes budgétaires, opération " 300 postes ", etc). Le Conseil d'Etat suit ainsi la ligne qu'il s'est donnée afin d'atteindre l'équilibre des finances cantonales en 2007.

La liste intégrale des mesures DEFI est publiée dans un rapport destiné au Grand Conseil, et contenant les projets de lois et de décrets soumis à son approbation. Ce rapport est public. Il peut être consulté sur Internet à l'adresse www.vd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, présidente du comité de pilotage DEFI, 021 316 60 10
316 60 10 Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[EMPD_DEFI](#)

[DEFI_presentation](#)